



COMMUNIQUÉ
Paris, le 16/07/2026

L'ISÈRE RÉTABLIT LES 90 KM/H SUR 3 076 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » SALUE LA MESURE ET DEMANDE UNE GÉNÉRALISATION NATIONALE.

Le jeudi 16 juillet 2026, la préfecture de l'Isère a décidé de revenir à la limitation de vitesse à 90 km/h sur 3 076 kilomètres de routes départementales dès janvier 2027. Cette décision fait suite à un avis favorable de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR).

L'association « 40 millions d'automobilistes » salue le choix de l'Isère. Ce retour aux 90 km/h s'inscrit dans un mouvement désormais majoritaire à l'échelle nationale. Les retours d'expérience des départements ayant maintenu le 80 km/h montrent que cette mesure n'a pas eu l'impact espéré sur l'accidentalité routière. Un nombre croissant de départements choisissent alors de réadapter localement leurs limitations de vitesse.

Une décision fondée sur l'observation du terrain

« Imposer le 80 km/h n'a pas permis d'apporter les résultats attendus en matière de sécurité routière. C'est ce que démontrent les retours de terrain, et c'est pourquoi de nombreux départements ont choisi, depuis l'évolution de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), de revenir à une limitation plus adaptée à la réalité de leurs routes. Ce mouvement de fond traduit une prise de conscience collective : on ne garantit pas la sécurité par des décisions centralisées. », explique Philippe Nozière, président de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Dans l'Isère, la sélection des axes concernés repose sur une évaluation précise des conditions de circulation, du niveau de trafic et des données d'accidentalité. Il ne s'agit pas de favoriser la vitesse, mais de rétablir une cohérence recherchée depuis 2018.

Une mesure assumée et encadrée

Bernard Perazio, vice-président en charge des mobilités du Département explique qu'après l'analyse de l'utilité de la mesure d'abaissement de la vitesse, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes : « La limitation à 80 km/h n'a pas influé sur l'accidentalité des routes départementales iséroises depuis sa mise en place. Et elle n'a pas fondamentalement modifié les comportements des usagers, ni les vitesses pratiquées ».

« Le véritable enjeu auquel on doit faire face désormais est de ré-harmoniser les limitations de vitesse. Il est important, comme veut le faire le Département de l'Isère, de rétablir les 90 km/h sur l'intégralité des routes départementales concernées, et non pas seulement sur quelques portions. Cela permettra une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de la loi », souligne Pierre Chasseray, délégué général de l'association « 40 millions d'automobilistes ».



www.40millionsdautomobilistes.com



@40MA - 40 Millions d'Automobilistes
@PChasseray - Délégué Général



@40millionsdautomobilistes51